

TLFi

Académie 9^e édition

Académie 8^e édition

Académie 4^e édition

BDLP Francophonie

BHVF attestations

DMF (1330 - 1500)

Entrez une forme Chercher

options d'affichage catégorie : toutes

INVALIDE, adj. et subst. INVALIDER, verbe trans.

I. – Adj. et subst. [En parlant d'une pers. du point de vue de son intégrité corporelle et psychique]
A. – Adj. [Postposé ou en fonction d'attribut] Qui n'est pas valide; qui est rendu, de manière plus ou moins durable, inapte à mener une vie active, en particulier une vie professionnelle normale du fait d'une blessure, d'un accident, d'une maladie ou de l'âge. Synon. *handicapé, infirme, impotent*. J'ai été chercher les cousines invalides de la Fleurette (AMIEL, *Journal*, 1866, p. 313):

- 1. ... les quatre ou cinq cents coups de bâton que tu réserves au Cheikh de Médyk causeront infailliblement sa mort. – Oh! non; il y a manière de les donner. On le battra sur le gras des cuisses et sur la plante des pieds; cela le rendra **invalide** pour cinq ou six mois, mais il n'en mourra pas. Du CAMP, *Nil*, 1854, p. 149.

Rem. Cf. *invalidité* I rem.

– [P. méton.; qualifie la partie du corps atteinte] **Inapte à remplir sa fonction normale.** On oublie qu'il boite, tant il y a d'énergie dans son allure et d'élasticité dans ce pied invalide (FROMENTIN, *Été Sahara*, 1857, p. 173).

– En partic. [En parlant d'un militaire] **Que des blessures ou l'âge ont rendu inapte à servir.** Synon. *mutilé*. Je n'ai pu voir le dôme dont l'enceinte est fermée. Un factionnaire invalide m'a dit qu'on ne pouvait y pénétrer qu'au moyen d'une permission du gouverneur (DELÉCLUZE, *Journal*, 1825, p. 194). Les secours accordés aux frais du public aux militaires invalides (SAY, *Econ. pol.*, 1832, p. 495).

– P. anal. et p. métaph. [Pour exprimer l'idée qu'une chose en mauvais état ne peut plus remplir sa fonction] *Un sonnet stupide Qui s'élançait à l'instant du fond d'un cerveau vide... Mouvement de coucou par le froid arrêté : La misère a rendu ma pensée invalide* (NERVAL, *Corresp.*, 1830-55, p. 255). *Pour achever de fixer ce meuble invalide, il l'étaya de nos deux tables de travail* (FABRE, *Oncle Célestin*, 1881, p. 86).

B. – Substantif

1. Personne qui n'est pas valide; personne qui est rendue inapte à mener une vie active, notamment une vie professionnelle normale, du fait d'une blessure, d'un accident, d'une maladie ou de l'âge. Synon. *handicapé, infirme, impotent*. *Invalide manchot; invalide à la jambe de bois; petite voiture d'invalide; boiter comme un invalide; traiter qqn en invalide. Ces matins de brume où les invalides souffrent du bras, de l'œil, du coin de cerveau qu'ils ont perdu, je souffrais de tout ce que j'avais amputé de moi-même, de la faiblesse, du doute* (GIRAUDOUX, *Simon*, 1926, p. 119):

- 2. Sur les voitures s'empilent les matelas, les malles, (...), et par-dessus ces déménagements les vieillards, les **invalides** et les mioches. Gosses, malades et vieillards n'y ont pas tous trouvé place. Parmi ceux qui s'en vont à pied, il y a des aveugles et des boiteux... BORDEAUX, *Fort de Vaux*, 1916, p. 13.

– P. anal., **PSYCHOL., PATHOL.** „*Invalide moral*. Individu qui n'a aucun sens moral et dont la conduite subversive est constamment dominée par des tendances perverses et une malignité constitutionnelle” (*Méd. Biol.* t. 2 1971).

2. [À propos des militaires]

a) Au masc. sing. ou plur. **Militaire que des blessures ou l'âge ont rendu inapte à servir.** *Invalides de la marine; uniforme d'invalide. En 1809, dit l'invalide, nous protégeons le flanc de la Grande Armée, commandée par l'Empereur, qui marchait sur Vienne* (BALZAC, *Cous. Bette*, 1846, p. 299):

- 3. Cette serre seroit dans l'inspection d'un officier-général (...) : les plantes ne pourroient être soignées, coupées et travaillées que par de vieux **invalides** d'une réputation sans tache. J. DE MAISTRE, *Soirées St-Pétersbourg*, t. 2, 1821, p. 12.

– „**Grand invalide de guerre**. Invalide atteint d'infirmités particulièrement graves qui perçoit des indemnités ou des majorations spéciales qui s'ajoutent à ses prestations principales” (*Admin.* 1972). P. ell. *grand invalide*. Synon. *mutilé (de guerre)* :

- 4. ... son séjour dans de « vraies » tranchées (...), sa blessure, avaient entièrement assouvi son appétit de gloire militaire (...). Il lui arriva de dire à ses voisins d'hôpital, de l'air blasé du vétéran-**grand invalide**, qui n'attend plus que sa pension et la médaille militaire : « Oh! pour moi la guerre est finie. » ROMAINS, *Hommes bonne vol.*, 1938, p. 181.

b) Au masc. plur.

α) **Hôtel des Invalides** ou, p. ell., **les Invalides**. **Hospice fondé par Louis XIV pour recevoir les militaires invalides et devenu par la suite l'un des monuments de Paris.** *Loger aux Invalides. Un monument décoré qui évoque au loin le fantôme de la gloire et de ses vicissitudes : les Invalides, nom qui revient du fond des âges, comme une menace et comme un remords* (ARAGON, *Beaux quart.*, 1936, p. 189).

β) P. méton. **Traitement que perçoivent les soldats invalides.** *Recevoir, toucher ses Invalides; payer les Invalides :*

- 5. Les ouvriers ne sont pas des soldats, déclara-t-il. Les **invalides** sont pour les soldats... Il ne faut pas demander des choses impossibles. ZOLA, *Assommoir*, 1877, p. 583.

♦ **Loc. fig., vieilli. Avoir ses Invalides.** **Recevoir une retraite en récompense de longs services.** P. plaisant. *Le payer déjà, je crois que c'est folie, et n'approuve aucunement qu'il ait ses invalides avant de sortir du maillot. Récompenser l'enfant d'être venu au monde comme le capitaine qui gagna des batailles, (...) c'est là l'idée nouvelle* (COURIER, *Pamphlets pol.*, Disc. souscr. acquis. de Chambord, 1821, p. 75).

– [P. réf. aux Invalides en tant que lieu où les militaires invalides se retirent et à la pension, aux allocations qu'ils perçoivent]

♦ P. plaisant. *Des Rillettes, mon petit lapin, tu me parais avoir trouvé tes invalides, et tu seras ici (...) ni plus ni moins que dans un bain de sirop de sucre. Je te fais mes compliments* (COURTELINE, *Vie mén.*, Boulingrin, 1898, II, p. 119).

♦ Fam. **Prendre ses invalides (qq. part ou avec qqn).**

Se retirer de la vie active. – *Te voilà, je suppose, installé demain dans mon commerce de détail. Moi, je prends mes invalides, je me retire* (REYBAUD, *J. Paturot*, 1842, p. 146). [Lafontaine] *un grand vieil homme (...) qui avait connu intimement Mme Sand, fameuse actrice de la comédie humaine et une foule de brûleuses de planches et de cœurs, puis avait pris ses invalides avec un être charmant* (L. DAUDET, *Qd vivait mon père*, 1940, p. 241).

♦ **Accorder les/ses invalides à qqn, assurer les invalides à qqn, gagner ses invalides.** *Nous devons vivre et galoper quatorze ans de compagnie. Elle devait gagner ses invalides et finir tranquillement ses jours à mon service* (SAND, *Hist. vie*, t. 3, 1855, p. 265).

3. [P. anal. avec le statut des militaires] **LÉGISL. SOC.** Personne qui se trouve dans l'impossibilité d'assurer normalement sa subsistance par suite d'une réduction partielle ou totale de sa capacité de travail consécutive à une blessure, à une maladie, et qui peut percevoir des prestations particulières en application du code des pensions en vigueur (d'apr. *Admin.* 1972). *Les invalides du travail* (Ac. 1935). *M. Frigerio qui, invalide civil, ne peut se déplacer que sur une chaise roulante, avait fait la connaissance d'un jeune homme (...) qui lui avait proposé (...) de l'aider à se déplacer en ville* (*L'Est Républicain*, 21 juin 1980, p. 17):

- 6. Les allocataires sont (...) classés (...) : groupe I : **invalide** capable d'exercer une activité rémunérée (...); groupe II : **invalide** incapable d'exercer toute profession (...); groupe III : comme groupe II et, de plus, assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie... *Encyclop. éduc.*, 1960, p. 307.

– **INFORMAT.** **Adresse invalide.** „*Adresse ne correspondant pas à l'une des valeurs permises en fonction de la nature de l'instruction où elle figure en partie adresse*” (*L'Informatique*, 1974, n°49, p. 65).

II. – Adj. [Postposé; en parlant d'un acte, d'une procédure] **DR.** Qui n'est pas valide; qui ne remplit pas les fonctions requises pour produire son effet; qui est légalement nul. *Acte invalide. Cette donation est nulle et invalide. Ce qui rend le mariage invalide c'est le défaut d'une condition essentielle* (Ac.). *Messieurs, cette loi est invalide, cette loi est nulle, cette loi est morte même avant d'être née* (HUGO, *Actes et par.* 1, 1875, p. 377).

– P. anal., **DR. RELIG.** *Les ordinations protestantes, même celles de l'église anglicane, étant invalides, un ministre qui désire devenir prêtre catholique doit être ordonné de nouveau, et ne peut l'être que par un évêque* (LAMENNAIS, *Lettres Cottu*, 1829, p. 207).

REM.
Invalidement, adv. [Correspond à invalide II] a) **Dr.** **D'une manière invalide.** *Un homme interdit ne peut contracter qu'invalidement* (Ac.). *Un acte invalidement conclu* (LITTRÉ). b) P. anal., domaine du dr. relig. *Un prêtre suspens consacre illicitement mais non pas invalidement* (Ac. 1835, 1878). *Les trois autres sacrements, pénitence, extrême-onction et mariage seraient invalidement administrés à un enfant* (*Théol. cath.* t. 14, 11938, p. 636).

Prononc. et Orth. : [ɛ̃ valid]. Att. ds Ac. dep. 1694. **Étymol. et Hist.** 1. 1515 adj. « qui n'est pas valable » (ISAMBERT, *Recueil gén. des anc. lois. fr.*, t. 12, p. 77); 2. 1678 subst. « soldat qui n'est plus en état de servir ou de travailler » (GUILLET, p. 154). Empr. au lat. *invalidus* « faible, débile, impuissant, sans force ». **Fréq. abs. littér.** : 453. **Fréq. rel. littér.** : xix^es. : a) 772, b) 1 198; xx^es. : a) 452, b) 353.